

### **Le code de bonne conduite pour l'environnement**

**La Communauté de l'Agglomération Creilloise lance une campagne de sensibilisation sur le ramassage des encombrants et des déchets verts sur les villes de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul. 3 objectifs majeurs guident cette action : simplifier la vie des usagers, réduire les volumes de déchets à éliminer et mieux recycler. Un code de bonne conduite pour l'environnement est désormais affiché et distribué afin d'aider les habitants à adopter les bons réflexes.**

#### **Se débarrasser des encombrants**

Depuis le 4 janvier 2016 pour évacuer leurs encombrants les habitants ont trois possibilités : la Recyclerie du Sud de l'Oise (SOR) pour les objets réutilisables et transformables, les 4 déchetteries présentes sur le territoire notamment pour les déchets spéciaux ou en dernier recours les services de la CAC pour une prise de rendez-vous téléphonique (0 805 12 60 60). Ce nouveau système doit permettre d'améliorer la valorisation des encombrants en leur offrant si possible une seconde vie et en recyclant le maximum de matériaux (ferrailles, cartons, plastiques, bois...).

#### **Se débarrasser des déchets verts**

Désormais pour évacuer leurs déchets verts les habitants ont trois possibilités : les bio conteneurs (thuyas, tontes de pelouse, plantes malades...), le compostage (transformation des déchets verts en engrais) et les sacs de déchets verts. Pour les gros volumes la déchetterie est la solution numéro 1 ! L'utilisation des bio conteneurs et du compostage doivent être également privilégiés afin de pouvoir stopper à long terme le ramassage des sacs de déchets verts. De nombreux bio conteneurs sont installés sur le territoire et la CAC met à disposition des composteurs à moitié prix. Des formations compostage sont également proposées pour les habitants qui possèdent un jardin et produisent des déchets verts.

Afin de poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années et inciter toujours plus la population à adopter le réflexe du tri, la Communauté de l'Agglomération Creilloise poursuit ses actions de valorisation des déchets qui constituent un axe stratégique pour la protection environnementale du territoire.

*Développement économique, rénovation urbaine, aménagement du territoire, logement, politique de la ville, bus urbains, prévention de la délinquance, eau et assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, maison de la justice et du droit, grands projets structurants.... Depuis plus de 40 ans, la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) œuvre pour un développement durable et solidaire. 40 élus, 120 collaborateurs au service des 73 000 habitants de 4 villes fortes et dynamiques, aux portes de Paris, entre Ile de France et Picardie. **Une agglomération forte pour un territoire solidaire.***

Contacts presse :

Communauté de l'Agglomération Creilloise

[www.agglocreilloise.fr](http://www.agglocreilloise.fr)

**Pascaline LAPRUN** – tel **03 44 64 74 72** E mail : [p.laprun@agglocreilloise.fr](mailto:p.laprun@agglocreilloise.fr)

160802-20